



Dossier spécial  
**élections  
internes**

## CHOISIR L'ORIENTATION DE VOTRE SYNDICAT

La bataille contre le « choc des savoirs » et pour un « choc des moyens » se poursuit dans l'académie avec des actions qui se multiplient localement en articulation avec les temps forts nationaux. Si la question des groupes de niveau cristallise la colère des personnels en ce qu'elle incarne le tri social et le renoncement aux objectifs de démocratisation et d'émancipation de tous les élèves, elle n'est qu'un aspect de l'offensive réactionnaire en cours contre l'école publique et ses personnels.

C'est bien un changement de paradigme qui est à l'œuvre dans le projet d'Emmanuel Macron et de Gabriel Attal. Le DNB couperet qui ferme la porte du lycée général comme professionnel, le recentrage sur les fondamentaux Français/Mathématiques, les manuels labellisés... sont destinés à être mis en œuvre par des personnels dessaisis de leur métier et de leur expertise professionnelle. La volonté de recruter des enseignant·es au niveau Bac+2 avec un concours en L3 représente une déqualification professionnelle inédite qui permet à la fois d'écartier les re-

vendications de revalorisation et de disposer de personnels plus flexibles et davantage sensibles aux promesses du « pacte », en attendant les évolutions statutaires annoncées par Stanislas Guérini.

Parce que le SNES-FSU est un syndicat démocratique, ce numéro est principalement consacré aux élections internes qui se déroulent du 13 mai au 4 juin à l'échelle nationale et académique. Vous pourrez lire le rapport d'activité du secrétariat académique, les textes d'orientations des courants de pensée et des bureaux départementaux qui sollicitent les suffrages des syndiqués. La force du SNES, ce sont les collectifs militants à tous les niveaux qui mènent le combat pour un projet de société émancipateur porté par l'école publique et des personnels revalorisés. Informer la profession et montrer la cohérence des attaques sont les étapes nécessaires pour construire les mobilisations.

*Rennes, 14 avril 2024*

**Mathieu MAHÉO**

*Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne*

**Spécial élections internes**

**Renouvellement de la CAA et des bureaux départementaux 2024-2027**

# VERS DES CONDITIONS DE RENTRÉE 2024 DÉGRADÉES...

**Compte-rendu des instances où le SNES-FSU Bretagne est intervenu pour faire entendre les revendications de la profession et exiger les moyens nécessaires pour permettre au Service public d'assurer ses missions.**

Comme tous les ans, le mois de mars a été consacré, du côté de l'administration, à la deuxième étape de la préparation de rentrée – après la distribution des moyens en janvier – celle consacrée à l'attribution des postes. C'est la déclinaison concrète dans les établissements des arbitrages budgétaires, avant la 3<sup>e</sup> étape, le pourvoi des postes par les opérations de mouvement (intra, phases d'ajustements, stagiaires). Dans l'académie, cette étape est marquée par l'austérité imposée par le ministère et par les premières conséquences du « choc des savoirs ».

Le CSA académique du mois de mars a permis au Recteur de présenter ses arbitrages. Comme on le sait depuis décembre, l'académie de Rennes paie le prix de sa réussite. Les critères de répartition des moyens ayant pris en compte cette année, en plus des effectifs, la réussite aux évaluations, l'académie de Rennes est la plus touchée par les suppressions d'emplois (- 80) et n'a bénéficié d'aucun moyen pour mettre en œuvre le choc des savoirs. Les redistributions se font donc à enveloppe fermée.

C'est le cas pour les professeurs documentalistes où les créations de postes dans le nouveau collège de Landerneau au collège de Belle-Ile-en-Mer se font par des suppressions de demi-postes dans quatre autres établissements. Il en va de même pour les Psy-EN qui ne bénéficient pas non plus de créations de postes alors que les besoins d'accompagnement des élèves explosent. Seuls les CPE bénéficient de créations de postes. Avec + 2 cette année, c'est 15 emplois de CPE qui ont été créés dans l'académie depuis 3 ans. Le travail mené avec ténacité par les CPE du SNES-FSU depuis des années a permis de faire reconnaître les besoins et d'obtenir des moyens pour améliorer la couverture des établissements, même si là aussi la situation reste tendue. La dotation en AED



« On ne triera pas nos élèves » : expression forte contre la réforme du « choc des savoirs » à Rennes devant la Direction académique, le 1<sup>er</sup> février car « notre mission est de faire classe à nos élèves, pas les classer ! ».

est donc très attendue, mais si elle n'est pas connue à ce stade, on peut craindre une baisse du fait des restrictions budgétaires.

**C'est sur les postes d'enseignant-es que la situation est la plus grave.**

DPT	COLLÈGE	LYCEE	TOTAL
22	- 16	- 14	- 30
29	- 8	- 18	- 26
35	+ 4	- 22	- 18
56	- 7	- 4	- 11
<b>SOLDE</b>	<b>- 27</b>	<b>- 58</b>	<b>- 85</b>

La baisse de 80 emplois se traduit par 85 suppressions de postes dans les établissements dont 58 dans les LGT et 27 dans les collèges, les LP et les ULIS bénéficiant de créations. Si une partie de ces suppressions se fait à l'occasion de départs en retraite, 48 donnent lieu à des mesures de carte scolaire pour des collègues qui auront parfois la plus grande peine à retrouver un poste dans leur secteur. La technologie est encore plus touchée que l'an passé avec 39 suppressions du fait de la sup-

pression brutale de l'enseignement en Sixième. Le Rectorat affiche 41 créations de postes en Français et 25 créations en Mathématiques du fait du « choc des savoirs » mais il s'agit en fait du chiffre global qui prend en compte les effets démographiques et de structure. Interrogées, les autorités académiques n'ont pas été en mesure d'évaluer l'impact réel du choc des savoirs sur les postes. On pourrait se féliciter malgré tout de ces créations si elles ne se faisaient pas aux dépens des autres disciplines et si on n'observait pas une dérive inquiétante : la multiplication du profilage des postes. 20 % des postes créés en mathématiques, 35 % des postes créés en lettres et 40 % des postes créés en histoire-géographie sont des postes spécifiques académiques (SPEA). La volonté de renforcer la mainmise des chefs d'établissements et des IPR sur le mouvement est claire, même si elle reste marginale à ce stade.

**Matthieu MAHÉO**

## Temps partiel : point de vigilance

La difficulté actuelle du Rectorat à assurer le remplacement du fait de la pénurie d'enseignants l'a conduit à anticiper la prochaine rentrée et à restreindre le recours aux temps partiels. Jusqu'ici toutes les demandes de temps partiel des collègues étaient acceptées, parfois au terme d'une discussion avec l'administration. Cette année, de très nombreuses demandes de temps partiels annualisés ont été refusées par la DPE alors même que les chefs d'établissements les avaient validées. La volonté est de ne pas se priver d'une ressource sur la deuxième partie de l'année 2024-2025. Suite à l'intervention du SNES-FSU, plusieurs situations ont été réexaminées favorablement et les échanges se poursuivent. En cas de maintien du refus, une CAPA de recours pourrait se tenir au mois de juin pour défendre les demandes. Pour le SNES, les collègues n'ont pas à faire les frais du manque de personnels organisé par le ministère. *info+ compte-rendu de CAPA sur notre site*

# ENSEIGNER CE N'EST PAS TRIER !

**La réforme du « choc des savoirs » et les groupes de niveau ont suscité une profonde indignation ainsi que le rejet de la profession. Exemple au collège Pierre Brossolette à Bruz (35).**

*3 questions à Isabelle et Gaëlle...*

## **Pourquoi est-ce que vous vous mobilisez au collège de Bruz contre cette mesure ?**

En tant que professionnels de l'Éducation Nationale, nous pensons que cette réforme ne fera qu'accroître les injustices sociales et les écarts de réussite scolaire. Elle risque de marginaliser certains élèves, compromettre la cohésion de classe et détériorer le climat scolaire. Les conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignant-es pourraient être nettement dégradées avec cette réforme.

## **Quelles conséquences est-ce que cela risque d'avoir dans l'établissement ?**

L'heure de soutien mise en place cette année disparaîtra, les élèves auront donc 25 heures au lieu des 26 actuelles. Pour organiser les groupes de niveaux, des heures consacrées aux options disparaîtront, ainsi que les dédoublements en sciences (SVT, physique-chimie, technologie) et en langues vivantes. Cela impactera de façon négative les enseignements pour tous les élèves du collège, de la Sixième à la Troisième.

L'alignement des classes, le rythme imposé par des manuels labellisés, les évaluations communes et l'enjeu du DNB, ainsi que l'éclatement des classes exerceront des contraintes et une pression accrues sur les enseignant-es. La charge de travail des collègues de français et de mathématiques sera considérablement alourdie, avec l'obligation de mettre en place une progression commune sans heure de concertation prévue dans l'emploi du temps. De plus, la qualité du suivi et de la relation avec les élèves s'en trouvera diminuée. Les enseignant-es deviendront interchangeables devant des élèves permutable. Cette réforme nous prive de la richesse de notre métier : la liberté pédagogique et les liens que nous tissons avec nos élèves.

matiques sera considérablement alourdie, avec l'obligation de mettre en place une progression commune sans heure de concertation prévue dans l'emploi du temps. De plus, la qualité du suivi et de la relation avec les élèves s'en trouvera diminuée. Les enseignant-es deviendront interchangeables devant des élèves permutable. Cette réforme nous prive de la richesse de notre métier : la liberté pédagogique et les liens que nous tissons avec nos élèves.

## **Quelles actions avez-vous entreprises ?**

Nous avons commencé par inviter les parents au collège lors d'une soirée de grève afin d'expliquer les raisons de notre mouvement et d'échanger avec eux sur la réforme. Ce dialogue s'est avéré essentiel.

Nous avons également rencontré le député Frédéric Mathieu et présenté des motions lors du Conseil d'Administration. Avec les parents d'élèves, nous avons organisé une semaine d'actions au collège. Elle comprenait deux jours de « collège vide » (avec plus de 90 % d'élèves absents) et deux jours de grève alternée, très suivie, pour les enseignant-es, en présence d'élus locaux et des médias.

A l'instar d'une dizaine d'autres collèges d'Ille-et-Vilaine, nous avons occupé les locaux du collège lors d'une soirée. Des parents sont même restés dormir au collège. Cette semaine, une nouvelle Heure d'Information Syndicale aura lieu afin de préparer le Conseil d'Administration. Nous avons également prévu d'écrire à nos IPR et en parallèle nous continuons la distribution de tracts sur la voie publique.

Les parents sont très engagés dans notre établissement et nous apportent leur soutien. Leur détermination et leurs propositions renforcent notre mobilisation conjointe. Ensemble, nous sommes plus forts !

**Isabelle CAMUZET, Gaëlle POULAIN**

*Propos recueillis par Joël MARITEAU*



Enseignantes en lettres, Isabelle et Gaëlle sont en poste au collège Pierre Brossolette de Bruz depuis plus de dix ans. Leur équipe est fermement opposée à la réforme du « choc des savoirs ».

## **AGIR ENSEMBLE CONTRE LA REFORME**

**Maintenons la pression jusqu'au renoncement par ce gouvernement à ces mesures ineptes et dangereuses.**

Grève, réunions publiques, mobilisations flash, tracts, motions et actions en C.A., communiqués de presse, opérations « collège mort »...

Des outils pour vous aider :



N'hésitez pas à nous communiquer vos actions pour que nous les rendions visibles sur nos réseaux et dans nos publications.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE 2021-2024

Depuis 2020, l'activité de la section académique a été naturellement marquée par le contexte politique national, mais aussi bouleversée par des changements internes profonds. C'est pour en tenir compte que le mandat débuté en janvier 2021 s'achève en juin 2024. Ce rapport d'activité couvre donc cette période. Elle a été marquée par la fin de la période de crise sanitaire entamée en mars 2020 et qui s'est terminée, après trois périodes de confinements et une vingtaine de versions du protocole sanitaire, par la fin du port du masque obligatoire dans les établissements scolaires le 14 mars 2022. Depuis la réélection d'Emmanuel Macron en 2022, les orientations libérales et réactionnaires se sont renforcées dans tous les champs de l'action publique. Les réformes du RSA, de l'assurance chômage, comme les attaques contre le service public dans son ensemble mettent à mal la co-

hésion sociale et précarisent toujours davantage. La réforme portant la retraite à 64 ans, imposée au corps contre le parlement et la volonté majoritaire de la population, a révélé la profondeur de la crise démocratique qui frappe le pays. La loi immigration, adoptée en décembre 2023 avec les voix du RN et reprenant des thèmes et des propositions de l'extrême droite, a marqué une étape supplémentaire dans la décomposition du camp présidentiel. Les différents renoncements aux objectifs de transition écologique sous la pression des lobbys agricoles en janvier alors que le dérèglement climatique s'est accéléré montrent que le président Macron assume désormais plus clairement que jamais s'être mis au service des marchés financiers et des plus puissants, aux dépens de l'intérêt général du pays.

**Matthieu MAHÉO,**

*secrétaire général du SNES-FSU Bretagne*

Dans le **domaine éducatif**, le mandat a été marqué par la fin de la période Blanquer, rattrapé par ses nombreux mensonges, la grève du 13 janvier 2022 ayant scellé la fin de ses ambitions nationales. Mais depuis, ce ne sont pas moins de 4 ministres qui se sont succédés au ministère. Cette volatilité pourrait laisser penser à un désintérêt du pouvoir pour l'école, mais c'est au contraire la marque d'un pilotage plus centralisé que jamais, dans les mains du couple présidentiel. Le Premier ministre Attal a même revendiqué « *emmener la cause de l'école avec [lui] à Matignon* ». Le choc des savoirs annoncé en décembre n'est pas une rupture, c'est une accélération du démantèlement de l'école publique, dans la continuité des réformes menées depuis 7 ans qui dessinent un projet d'une grande cohérence : un système éducatif à deux vitesses. Il s'agit ni plus ni moins que de renoncer d'enterrer discrètement les objectifs d'émancipation de l'école et la promesse républicaine qui est le fondement de notre démocratie.

Mais le gouvernement a toujours trouvé face à lui les organisations syndicales et en particulier le SNES et la FSU, dont la première place a été confortée lors des **élections professionnelles de décembre 2022**. Dans l'académie, arrivée en tête avec plus de 25 pts d'écart avec le second, la FSU a obtenu la moi-

tié des sièges au CSA (5/10) et la liste FSU à la CAPA du second degré a obtenu à elle seule la majorité absolue de 10 sièges sur 19. Cette confiance renouvelée est un point d'appui essentiel pour les mobilisations indispensables et assure une représentativité inchangée dans les instances.

Dans les nombreuses **instances de concertation académiques** (CSA, CAEN, F3SCT, CALR, CAELVE, CCRAF-CA...)\* ou départementales ainsi que dans les différents groupes de travail, le SNES-FSU porte la voix des personnels pour interpeler le Recteur et les autorités académiques sur les conséquences concrètes des décisions prises et défendre le service public d'éducation et ses personnels. Les militants travaillent les dossiers pour obtenir des arbitrages en faveur des personnels et des élèves.

En 2022-2023, le SNES s'est investi dans **la bataille pour les salaires et une meilleure rémunération**, cherchant à faire respect la promesse présidentielle d'augmentation inconditionnelle de 10 % des salaires. Mais convaincre le ministère de la nécessité de revaloriser les salaires et les carrières pour faire face au déclasserement et à la perte d'attractivité de la profession fut difficile. Tout au long des négociations le SNES a cherché à peser pour faire reconnaître l'importance de revaloriser l'ensemble de personnels, à toutes les

étapes de la carrière. Si les mesures obtenues sont très insuffisantes (seul le doublement de la part fixe de l'ISOE a pu être obtenue pour tous les collègues), l'action du SNES a permis une augmentation des ratios de promotion à la hors classe et la disparition de l'échelon spécial contingenté à la classe exceptionnelle des certifiés. Au niveau académique, dans les publications comme dans notre communication nous avons participé à informer et mobiliser les collègues pour continuer à porter notre revendication légitime d'une revalorisation de nos professions, tout en menant la bataille contre la mise en place du « pacte ».

**Au niveau pédagogique nous avons continué à dénoncer les conséquences des réformes Blanquer du bac et du lycée**, mettant en lumière dans nos interventions et nos publications leurs effets néfastes sur les postes, les conditions de travail des collègues et plus largement l'orientation des élèves.

**La section académique a aussi pris sa part en 2023 dans l'analyse et la mise en lumière de l'effet ségrégatif de l'enseignement privé dans l'académie**. A travers une publication spéciale, analysant l'évolution des effectifs des collèges et des lycées de l'académie et leur niveau de mixité sociale (grâce à la publication des IPS), la section académique a participé à porter

\* Voir lexique page 6

la voix des personnels de l'enseignement public et laïc pour interroger l'accommodement complaisant de l'académie envers l'enseignement privé. La fausse complémentarité entre les secteurs publics et privés est une vraie concurrence qu'il faut combattre et dénoncer.

Au niveau de la section académique, les militant-es du SNES ont tout au long de cette période continué à répondre aux sollicitations des collègues. Malgré la disparition des CAPA sur **les opérations de carrière** (mutations et avancement), **le secteur emploi s'est renouvelé pour continuer à suivre et conseiller les collègues** dans l'ensemble de leurs démarches. Une quinzaine de militant-es sont présentes chaque semaine pour assurer une **permanence téléphonique** et répondre aux plus de 3000 mails qui arrivent chaque année sur la boîte du secteur emploi. Ils et elles poursuivent leur travail d'**accompagnement des collègues dans les périodes de mutation** (réunions de présentation du mouvement, simulateur de barème et de liste de vœux, rendez-vous téléphonique), portant et argumentant les recours d'affectation auprès du Rectorat. De même la section académique continue de défendre les collègues à toutes les étapes de leur carrière, en les conseillant et les accompagnant lors des recours gracieux et des recours individuels en CAPA sur les rendez-vous de carrière.

Elle agit enfin, auprès du Rectorat, pour réclamer des groupes de travail permettant un bilan statistique exhaustif des opérations de promotion, utiles pour mettre en lumière les déséquilibres dans les avis de promotion.

**Le SNES accompagne particulièrement les TZR** avec des publications spécifiques, une réunion de rentrée organisée tous les ans en août et un soutien lors des phases d'affectation en juillet et en août. En juin 2022, il a impulsé un rassemblement au Rectorat pour protester contre la volonté du Rectorat de modifier les priorités d'affectation.

Dès l'été, **les stagiaires** lauréat-es des concours contactent la section académique lors de la phase d'affectation. Quand nombre d'établissements sont

fermés, les collègues syndiqué-es en leur sein étaient au rendez-vous pour accompagner les stagiaires et leur montrer qu'adhérer à un syndicat, c'est d'abord faire partie d'un collectif solidaire. Dès la rentrée les militant-es les accueillent avec une publication et un mémo. Tout au long de l'année, le SNES tient une permanence régulière dans les INSPÉ. Nous poursuivons le suivi des stagiaires au quotidien et dans les moments clés de l'année.

Dans un contexte de contractualisation rampante, la section académique a continué à suivre les questions non titulaires et à informer et accompagner les collègues contractuel-les soumis-es à une précarité qui reste vive. Les militant-es **non titulaires** et le secteur emploi de la section académique ont poursuivi le travail d'information (publications, réunions, stages, permanence....) et sont intervenus auprès du Rectorat pour les situations les plus difficiles, que ce soit pour les renouvellements des contrats, le droit à la formation, les conditions d'inspection et d'avancement indiciaire, les retards de salaires, des affectations complexes... Les élu-es à la Commission Consultative Paritaire (CCP) se sont formé-es pour défendre au mieux les collègues dans cette instance et y faire entendre les revendications des collègues non titulaires. Lors de la création des Contratuel-les sur Zone de Remplacement (CZR) en mai-juin 2023, le SNES-FSU Bretagne est intervenu pour que les droits des collègues soient respectés.

La création du corps des **Psy-EN** en 2017, portée par la FSU, contribue pleinement à l'émancipation des élèves et des familles. Le SNES-FSU milite pour maintenir le Service public d'orientation avec les 17 CIO répartis sur les quatre départements. Il défend une augmentation des postes et de meilleures conditions d'exercice pour les Psy-EN EDO dans les CIO, collègues, LGT et LP afin d'accompagner au mieux les jeunes, en concertation avec les équipes pluri-disciplinaires. Il se bat contre les attaques ministérielles incessantes visant à modifier nos missions et les transférer aux enseignant-es et CPE. L'action continue du SNES-FSU et sa persévérance à montrer, dans les CTA et les GT, pendant des années, le

manque de CPE dans l'académie, ont permis d'obtenir la création de 15 postes en 3 ans dans un contexte de diminution des moyens attribués à l'académie. C'est un premier pas important qui a permis de résorber des difficultés sans les résoudre toutes. L'action du SNES a également permis de diminuer les postes partagés en montrant les difficultés professionnelles provoquées. Ce travail doit être poursuivi car les besoins sont encore très importants.

Le SNES-FSU répond au niveau académique et départemental aux nombreuses sollicitations des collègues sur les problématiques de **santé et de protection sociale**.

Suite à la Loi de Transformation de la Fonction publique, le 1er juillet 2023 se sont mis en place les conseils médicaux en formation plénière (ex commissions de réforme). Le SNES-FSU et les autres syndicats de la FSU y siègent majoritairement et sont toujours présents pour porter la voix des personnels, obtenir des améliorations de leur situation et défendre leur équité de traitement, toutes catégories et tous corps inclus, dans les quatre départements.

Le suivi par les permanenciers se fait aussi au quotidien sur toutes **les questions relatives à la santé** : les droits à CMO, les conseils et démarches concernant les demandes de CLM, CLD, CGM (Congés Grave Maladie, pour les collègues contractuel-les), les temps partiels thérapeutiques (TPT), les aménagements de poste (notamment par allègement de service). Le SNES-FSU suit les collègues présentant un dossier de bonification médicale lors des mouvements de mutation. Il accompagne aussi dans les démarches pour les demandes de PACD, PALD,OTT.

Avec une refonte des services du Rectorat, le SNES-FSU maintient des liens réguliers avec les différents interlocuteurs en charge des dossiers des congés maladie ainsi que des accidents de service et les maladies professionnelles.

Depuis le 31 décembre 2019, **la rupture conventionnelle** est possible dans la Fonction Publique. Des collègues se sont saisi-es de cette possibilité dès 2020 et le SNES-FSU les conseille et les accompagne à toutes les étapes de leur

# Dossier : vote académique

réflexion et de leurs démarches, y compris en les assistant lors des entretiens préalables au Rectorat.

La section académique a poursuivi son travail d'**information** de la profession avec des **publications** régulières articulées avec la **communication** à destination des journalistes et de l'opinion par communiqué ou via les réseaux sociaux. Nos publications sont entièrement réalisées (conception, rédaction et mise en page) par nos forces militantes, à l'exception de l'impression ou du routage qui passe par un prestataire extérieur pour lequel nous bénéficions du tarif presse. Nous avons dû rechercher un nouvel imprimeur après la cessation d'activité de GPO. En plus des SNES Bretagne bimestriels, construits autour d'une maquette repensée pour davantage de lisibilité, nous avons poursuivi la réalisation de suppléments (lettres flash, catégories, affiches, tracts...) et de dossiers augmentés sur des thématiques transversales comme le supplément « *carrière* » publié avant les élections professionnelles en octobre 2022, ou plus récemment le hors-série spécial « *mixité sociale* » autour d'une analyse des IPS. Notre objectif reste inchangé : **informer, nourrir la réflexion collective, donner des outils aux collègues pour agir et garder la main sur le métier.**

S'ils ne font plus partie des « actifs », les **retraité-es** ont de multiples occupations : famille, loisirs, bénévolat associatif notamment. Au SNES, les quatre sections départementales de retraité-es agissent pour la défense de l'ensemble des retraité-es. C'est dans ce cadre que nous participons aux actions communes décidées par les intersyndicales de retraité-es et siégeons dans certaines instances comme les CDCA (comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie). Mais, outre le fait de rester solidaires des collègues actives et actifs, les retraité-es participent à la réflexion et aux actions de l'ensemble du syndicat. Et les sujets ne manquent pas : retraites, protection sociale, perte d'autonomie, pouvoir d'achat, fiscalité, défense des services publics, lutte contre la précarité, droits et libertés... Les actions récentes ont montré que les retraité-es se sentaient

concerné-es par toutes ces questions et étaient largement représentés dans les manifestations. Ainsi, les retraité-es SNES sont à la pointe quant à la réforme de la protection sociale complémentaire et de la Prévoyance, le stage qu'ils ont organisé sur ce point, avec l'aide de la section académique, a été un succès et a permis d'éclairer nos adhérent-es sur les tenants et aboutissants de cette réforme qui sera mise en place en 2025 ou 2026. Cela permet aux militant-es de défendre les mandats du SNES-FSU sur le **système de protection sociale et de santé et les droits à un 100 % sécu des soins prescrits**. Les quatre sections de retraité-es se réunissent régulièrement, mettent en place des activités culturelles à côté de nos actions revendicatives et tout cela dans la convivialité.

Syndicat de transformation sociale, le SNES-FSU est engagé dans la lutte pour le **droit des femmes et contre toute forme de discrimination**. Frédérique Lalys a toujours été une fervente défenseuse des égalités qu'elle portait au quotidien dans son travail militant mais aussi dans les diverses instances académiques. Ce travail continuera collectivement à la section académique pour une participation active dans l'évolution concrète et constructive des actions mises en place dans l'académie.

Le SNES-FSU académique est particulièrement engagé pour proposer à l'ensemble de la profession des temps de **formation**. Les **stages syndicaux** sont un droit. L'Observatoire propose des stages catégoriels (CPE, Psy-EN, enseignant-es), disciplinaires (LV, histoire) ou en lien avec les évolutions de l'école (réformes de l'oral, enseignement artistique, orientation, inclusion, new management, pluralités des inégalités, la place des neurosciences...). Accueillant chercheurs et professionnels, ces stages sont précieux pour les collègues. Ils contribuent à l'analyse et à la réflexion, sans regard hiérarchique, pour lutter contre les préconisations et réformes délétères qui menacent l'école, nos métiers et nos statuts. C'est dans cette logique que le SNES-FSU poursuit les **groupes métiers** en lien avec le secteur national et le CNAM pour mieux cerner les dilemmes professionnels, la diversité et la richesse

des réponses expertes des collègues.

Si la **syndicalisation** dans l'académie a connu un fléchissement entre 2021 et 2023, très probablement liée à la réduction des prérogatives des CAPA et la diminution du nombre de stagiaires ainsi que la baisse du vivier d'enseignant-es du fait des suppressions de postes, la dynamique est de nouveau positive depuis la rentrée 2023. Le SNES Bretagne enregistre davantage de nouvelles adhésions, en particulier chez les AED et les AESH dont les effectifs augmentent dans l'académie. Le nombre de retraité-es syndiqué-es reste stable.

**Les locaux de la section académique**, rue Marc Sangnier à Rennes – dont le SNES-FSU est propriétaire – sont partiellement détruits par une racine appartenant à un arbre de la municipalité. Face au refus de trouver un accord à l'amiable pour traiter le problème, le SNES a été contraint d'entamer une procédure judiciaire qui est toujours en cours. Le tribunal a donné raison au SNES sur la responsabilité de la mairie et l'estimation du préjudice est en cours, mais le délai d'appel court toujours. Pendant la durée des travaux de réhabilitation des locaux, la section académique a déménagé au 6 rue Saint-Hélier.

La vie de la section académique a été marquée par le départ de Gwenaël Le Paih vers des fonctions nationales alors qu'il militait depuis plus de 20 ans au S3 de Rennes qu'il a dirigé pendant trois mandats. Mais elle a surtout été bouleversée par la mort de Frédérique Lalys après six mois de lutte contre la maladie. Elle laisse un grand vide et elle nous manque à toutes et tous.

## Le secrétariat académique

**Le secrétariat académique tient à rendre un hommage appuyé à Jeanine RENAULT, qui s'est occupée du secteur des retraité-es depuis de nombreuses années, ainsi qu'à Didier QUIDU qui assurait la fonction de trésorier académique depuis 1996, tous les deux avec énergie et bonne humeur !**

CSA = Conseil Social d'Administration : instance principale de l'académie qui statue sur les moyens mis en œuvre...

CAEN = Conseil Académique de l'Education nationale : instance réunissant l'administration, des représentants élus des territoires, des personnels, des parents d'élèves...

F3SCT = Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (ex CHSCT)

CALR = Conseil Académique des Langues Régional

CAELVE = Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes

CCRAECA = conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes

# RAPPORT FINANCIER 2021-2024

Le rapport financier présenté lors du Congrès académique de Saint-Brieuc porte sur les deux derniers exercices, chacun couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

La comptabilité des sections académiques (S3) est depuis quelques années rattachée à celle du SNES national (S4) et donc contrôlée par les comptables du S4. Au nom de la transparence comptable des syndicats, des commissaires aux comptes mandatés par le S4 vérifient chaque année la sincérité et la conformité des données financières. La part de cotisation restant au S3 est de 35 %.

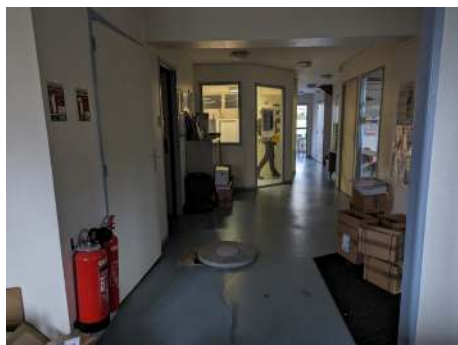
Le SNES-FSU Bretagne n'a aucun placement à long terme et place sa trésorerie sur un livret classique avec taux de rémunération et capital garantis.

Les frais de banque pour les rejets de prélèvements et les coûts de prélèvements sont à la charge du SNES-FSU.

## Quelques éléments de lecture :

Les publications spéciales « élections pro » expliquent la hausse des frais de publication en 2023 (des éditions plus conséquentes et distribuées en plus grand nombre).

Le contrat d'affranchissement a été revu avec un changement de machine et constitue un poste d'économie.



Nos locaux rue Marc Sangnier sont actuellement fermés pour des travaux de réhabilitation. La section académique est actuellement située au 6 rue Saint-Hélier, face au TNB.

## LE SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE 2021-2024

Pour unité & action : **Frédérique Lalys** (jusqu'en octobre 2023), **Matthieu Mahéo**, **Solenne Ogier**, **Joël Mariteau**, **Fabienne Stéphan**, **Françoise Gibert**, **Martin Georges-Saint-Marc** (jusqu'en août 2023), **Pierre-Yves Moré**, **Didier Quidu** (trésorier), **Mathieu Allenet** (trésorier adjoint), **Kévin Hédé** (associé depuis septembre 2023)

Pour Ecole émancipée : **Juliette Perrot**

RECETTES	2023-2022	2022-2021
Cotisations	473 367 €	476 328 €
Reversement cotisations S4, S1R	- 304 806 €	- 311 948 €
Banques	20 €	1 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>168 581 €</b>	<b>164 381 €</b>

DÉPENSES	2023-2022	2022-2021
Actions	11 032 €	17 583 €
CAA, Congrès académique	1 958 €	13 414 €
Stages de l'Observatoire du SNES Bretagne	5 248 €	3 803 €
Manifestations, caisse de grève	2 785 €	0 €
Publications	42 672 €	32 119 €
Fonctionnement <i>frais de déplacements des militant·es, permanence, téléphone, courrier...</i>	22 168 €	21 391 €
Honoraires	408 €	250 €
Local	18 142 €	17 958 €
Fonctionnement du local <i>eau, électricité, alarme, taxes...</i>	16 581 €	17 471 €
Entretien	1 561 €	487 €
Machine <i>contrats et entretien</i>	6 022 €	14 804 €
Fournitures	1 115 €	389 €
Informatique	239 €	364 €
Banques <i>frais, impayés</i>	3 313 €	4 334 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>104 070 €</b>	<b>108 825 €</b>

RÉSULTATS	64 512 €	55 556 €
-----------	----------	----------

# Texte d'orientation d'Unité et Action

Alors que la cohésion sociale est menacée par les orientations de plus en plus libérales et réactionnaires prises par le second quinquennat d'Emmanuel Macron, l'Education nationale est au cœur du projet de destruction du modèle social du président de la République. Il a fait de l'Education son « domaine réservé » et le premier ministre Gabriel Attal laisse peu de place à Nicole Beloubet. La valse des ministres sur le portefeuille, 5 en deux ans, ne doit pas masquer la cohérence du projet, dans la continuité des réformes lancées depuis 2017.

En effet, Parcoursup et l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'université, la réforme du lycée et du Bac, puis celle du collège inspirée par le programme du Rassemblement national (uniforme, DNB comme examen d'entrée au lycée, redoublement, manuels officiels « labellisés », groupes de niveau...) dessinent clairement la volonté de construire un système éducatif à deux vitesses. Il ne s'agit plus de faire réussir tous les élèves ni de construire des citoyens, mais bien d'organiser un tri social à grande échelle : pour les plus pauvres et les plus fragiles, des enseignements recentrés sur les fondamentaux pour une entrée précoce sur le marché du travail pour occuper des emplois peu qualifiés et peu rémunérés ; pour les plus aisés des programmes plus ambitieux et une mise en concurrence pour aller vers l'enseignement supérieur et des formations valorisées.

Pour mettre en œuvre ce programme, il faut en passer par une transformation du métier d'enseignant-e. Pour appliquer des « bonnes pratiques » il n'est pas nécessaire de disposer d'une expertise poussée. La réforme de la formation initiale avec l'organisation du concours à la fin de la L3 est plus qu'un retour en arrière, c'est une déqualification inédite qui permettra à la fois de brider les revendications salariales et de disposer d'enseignant-es moins formés-es et avec moins d'autonomie professionnelle.

L'augmentation du recours aux contractuel-les dans tous les métiers du second degré va dans le même sens. Plus les cours seront standardisés, plus les enseignants seront facilement remplaçables à moindre coût. Le « Pacte enseignant » vise également à renforcer l'emprise du chef d'établissement sur les personnels puisqu'il dispose d'une large marge de manœuvre dans l'attribution des briques et des missions. Ce « travailler plus pour gagner plus » est non seulement une façon de palier la crise de recrutement à moindre coût, mais aussi de fractionner les équipes et les solidarités professionnelles au sein des établissements. Il s'agit de mettre en œuvre la logique d'individualisation des carrières instaurée par la loi de transformation de la fonction publique pour préparer de futures évolutions statutaires.

Le SNES-FSU, en tant qu'organisation majoritaire, a une responsabilité essentielle pour organiser les mobilisations nécessaires afin de contrecarrer ces choix politiques délétères. C'est un défi pour le syndicalisme de transformation sociale que représente le SNES-FSU car les mobilisations ne se décrètent pas, elles se construisent par un travail continu auprès de la profession pour engager les collègues dans l'action. C'est ce que cherche à faire la section académique du SNES en déployant son action à tous les niveaux comme en témoigne le rapport d'activité.

Ce travail se manifeste par des publications régulières pour informer les collègues sur leurs carrières comme sur l'actualité académique et décrypter les réformes et les annonces. Cela permet d'outiller les collègues pour agir localement. Les stages de formation syndicale dans lesquels interviennent des chercheurs offrent également aux collègues des espaces de réflexion et de partage sur le métier. Il est nécessaire de poursuivre ce travail de fond pour nourrir les réflexions et diffuser les analyses du SNES.

Mais il faut également poursuivre, plus que jamais, l'accompagnement des

collègues confrontés à des difficultés professionnelles croissantes. Quand ils s'adressent au SNES-FSU, ils attendent une réponse fiable et des conseils éclairés. La section académique continue ainsi à offrir une permanence téléphonique 4 jours par semaine.

Dans toutes les instances de concertation académiques comme départementales, le SNES-FSU porte la voix des personnels pour agir concrètement là où des marges de manœuvre existent. Ce travail précis sur les documents qui permet d'agir concrètement sans s'en tenir à des postures, les militantes et militants du SNES-FSU sont les seul-es à le fournir.

Sans délaisser les dossiers centraux liés aux questions éducatives, le SNES-FSU a décidé de mettre en valeur son action dans les dossiers transversaux de la transition écologique, de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il y a œuvré sous l'impulsion de Frédérique Lalys et la section académique entend poursuivre ses combats.

Le syndicalisme que défend Unité et Action est un syndicalisme de métier qui ne s'adresse pas à un « secteur » de l'opinion des personnels, mais toujours à l'ensemble de la profession. Il conçoit son action comme ayant pour but de mettre en mouvement le plus largement possible les collègues, ce qui implique de prendre en compte l'état réel de leur conscience, de leur vécu, de leurs attentes, sans pour autant se limiter à être une « caisse de résonance », mais en œuvrant à leur faire prendre conscience des mécanismes qui déterminent les conditions d'exercice de leur métier. Pour UA, le but d'un syndicalisme de métier est aussi de développer l'autonomie professionnelle des personnels.

La volonté de la majorité UA est de continuer à travailler dans l'unité avec les camarades des autres courants de pensée présents dans l'académie car pour rassembler la profession, il est d'abord nécessaire de rassembler les forces au sein du SNES-FSU.

**Nous tenons à rendre hommage à Frédérique Lalys, décédée en octobre dernier, en poursuivant ses combats pour une société plus juste et inclusive. Nous remercions les camarades qui n'ont pu, faute de place, figurer sur la liste U&A ainsi que celles et ceux qui, pour des raisons diverses, ont laissé leur place à d'autres candidat-es. Toutes et tous restent fidèles au SNES et à « Unité et Action ».**



# Liste « Unité et Action »

1. MAHÉO Matthieu – Certifié – Lettres modernes – Lycée Anita Conti, Bruz – 35
2. OGIER Solenne – Psy-EN EDO – CIO Rennes – 35
3. MARITEAU Joël – Certifié – Histoire-Géographie – Lycée Freyssinet, Saint-Brieuc – 22
4. STEPHAN Fabienne – Certifiée – Anglais – Collège Martin Luther-King, Liffré – 35
5. HÉDÉ Kevin – Agrégé – Sciences économiques et sociales – Lycée Emile Zola, Rennes – 35
6. GIBERT Françoise – Retraitée – Rennes – 35
7. LE PAIH Gwénaél – Certifié – Mathématiques – Lycée Anita Conti, Bruz – 35
8. ALLENET Mathieu – Certifié – Sciences Physiques et Chimiques – Lycée Théodore Monod, Le Rheu – 35
9. LESNÉ Caroline – Certifiée – Anglais – Collège Broussais, Dinan – 22
10. ANSQUER Mikael – Certifié – Anglais – Collège les Sables Blancs – Concarneau – 29
11. GUERRO Léa – Certifiée – Histoire-Géographie – Lycée Beaumont – Redon – 35
12. LE GOFF Gaïd – Certifiée – Sciences Physiques et Chimiques – Collège Jean Rostand – Muzillac – 56
13. GRAIGNIC Marine – Certifiée – Lettres modernes – Collège Laennec – Pont L'Abbé – 29
14. HARDY Thomas – Certifié – Sciences Physiques et Chimiques – Collège de Nerval – Vitré – 35
15. RABAT Fabrice – Certifié – Sciences de la Vie et de la Terre – Collège Charles de Gaulle – Ploemeur – 56
16. LE GUILLY Christelle – Certifiée – Biochimie-Génie biologique – Lycée Kerraoul – Paimpol – 22
17. MORÉ Pierre-Yves – CPE – Lycée Victor Hugo – Hennebont – 56
18. PAYEN Michel – Retraité – Fougères – 35
19. DIOURIS Marion – Certifiée – Documentation – TZR Brest – 29
20. COCQUEREZ Elsa – Certifiée – Lettres modernes – Saint-Jean-Brévelay – 56
21. LLAVORI Jean-Marc – Certifié – Mathématiques – Collège Germaine Tillon – La Mézière – 35
22. TURBÉ Laurence – Certifiée – Mathématiques – Collège Théophile Briand – Tinténiac – 35
23. MARTINIE Florent – Certifié – Éducation musicale et chant choral – Collège Saint-Exupéry – Lesneven – 29
24. LE GLÉDIC Chloé – Agrégée – Espagnol – Collège Le Verger – Auray – 56
25. DEBRETAGNE Olivier – Agrégé – Sciences de la Vie et de la Terre – Lycée Freyssinet – Saint-Brieuc – 22
26. AVANZO Paul-Emmanuel – Certifié – Sciences économiques et sociales – Lycée Beaumont – Redon – 35
27. BARRUE Régis – Certifié – Mathématiques – Lycée Jean Macé – Lanester – 56
28. ANNEIX Fanny – AESH – collège François Brune – Pleine Fougères – 35
29. BONNEL Nicolas – CTEN – Mathématiques – CNED Rennes – 35
30. LE LANN Marina – Certifiée – Lettres modernes – Collège de l'Iroise – Brest – 29
31. DEREDEL Yann-Pier – Certifié – Breton – Collège Edouard Herriot – Rostrenen – 22
32. LE DUIGOU Fabien, Certifié – Sciences économiques et sociales – TZR – Vannes – 56
33. DUPOUY Nathalie – Psy-EN EDO – CIO Saint Brieuc – 22
34. CLÉRY Jean-Marc – Certifié – Philosophie – Lycée Jules Lesven – Brest – 29
35. MORAZE Nadine – Certifiée – Lettres modernes – UPE2A – Lycée Pierre Mendès-France – Rennes – 35
36. DAVID Florence – Psy-EN EDO – CIO Vitré – 35
37. SELLOS Laurent – CFC-CFP – GRETA Mendès France – Rennes – 35
38. ALLEMAND Laurie-Anne – Psy-EN EDO – CIO Rennes – 35
39. KERVIZIC Jean-Marc – CTEN – FCA – GRETA Coëtlogon – Rennes – 35
40. POULAIN Gaëlle – Certifiée – Lettres modernes – Collège Pierre Brossolette – Bruz – 35
41. LÉAUSTIC Philippe – Agrégé – Sciences de la Vie et de la Terre – Lycée Colbert – Lorient – 56
42. KERVOËLEN Christian – Agrégé – Histoire Géographie – Lycée Félix Le Dantec – Lannion – 22
43. RENAULT Claudine – Retraitée – Rennes – 35
44. LAMBIERGE-GICQUEL Natalie – CPE – EREA Redon – 35
45. PASQUET Yves – Certifié – Génie Mécanique-Productique – Lycée Thépot – Quimper – 29
46. MARIETTE Yvonnick – CTEN – Ecogestion – 56
47. AVRIL Zahia – Certifiée – Education musicale et chant choral – Collège Le Bocage – Dinard – 35
48. LE GUELLEC Jean-Luc – Retraité – Pordic – 22
49. LEROUX Stéphanie – Certifiée – Anglais – Lycée Brequigny- Rennes – 35
50. LE CAM Daniel – Certifié – Histoire-Géographie – Lycée Joliot-Curie – Rennes – 35
51. DOS SANTOS Marie – Certifiée – STMS – Lycée Maupertuis – Saint-Malo – 35
52. CASSARO Enza – Agrégée – Italien – Lycée Lesage – Vannes – 56
53. MELAINE Philippe – Agrégé – Sciences de la Vie et de la Terre – Lycée Descartes – Rennes – 35
54. BERGON Solène – Certifiée – Espagnol – Collège Mendès France – Morlaix – 29
55. LEROUX Jérôme – Certifié – Mathématiques – Lycée Benjamin Franklin – Auray – 56
56. ROBIC Cécile – Certifiée – Lettres modernes – Collège Edouard Herriot – Rostrenen – 22
57. CARMÈS Michelle – Retraitée – Pordic – 22
58. CARNET Christelle – Certifiée – Documentation – Collège Charles Langlais – Pontivy – 56
59. CAVEY Jean-Charles – Retraité – Cesson-Sévigné – 35
60. GUIGUEN Patricia – Psy-EN EDO – CIO Rennes – 35
61. GUEHO Karine – Agrégée – Anglais – Collège Camille Guérin – Saint-Méen-le-Grand – 35
62. QUIDU Didier – Agrégé – Technologie – Collège le Landry – Rennes – 35

# Texte d'orientation d'École émancipée

**P**our un syndicat combatif, démocratique et de transformation sociale !

La FSU et certaines de ses organisations comme le SNES sont les seuls syndicats en France dont le fonctionnement repose sur un droit de tendance, c'est-à-dire le droit de proposer aux suffrages des syndiqué-es des listes reposant sur une orientation clairement exposée. L'École Émancipée est une tendance historique au sein de la FSU, d'abord fondée sur une réflexion pédagogique (notamment autour du mouvement Freinet et autres pédagogies alternatives).

Pour l'École Émancipée, la présence de tendances est un aspect essentiel de la démocratie syndicale. Dans la Fédération, elle a des représentant-es à tous les échelons du SNES comme à la CAA de Rennes qui définit une orientation syndicale régionale. Au sein de cette instance, les représentant-es de l'École Émancipée nous efforçons de faire entendre une voix résolument féministe, écologiste, démocratique et solidaire. Dans la fédération, la présence des tendances favorise le débat et la recherche de positions de synthèse.

Que défendons-nous ? Les gouvernements des mandatures d'Emmanuel Macron accentuent la reproduction des inégalités sociales, promeuvent l'individualisme au sein de l'école au travers des réformes successives de l'éducation nationale (réforme du lycée puis choc des savoirs), pourtant, c'est bien collectivement et plus démocratiquement que nos jeunes parviendront à relever les défis à venir (l'urgence écologique, la montée de l'extrême droite, la paix menacée...). Face à ce modèle, nous promovons une école coopérative, égalitaire et solidaire. Nous défendons une éducation de qualité, ouverte à toutes et tous. Nous sommes pour le collège et le lycée uniques parce que nous nous opposons à toute forme de séparation des parcours scolaires, souvent synonyme d'inégalité entre les voies et de soumission de l'école aux lois du marché. La volonté du gouvernement Attal, dans la lignée des précédents, de mettre au pas la jeunesse est évidente : mise en place et généralisation du SNU, discours infantilisants, décré-

dibilisation et répression des mobilisations de la jeunesse. Rappelons que dans notre académie, au congrès de Locronan en 2022, nous avons fait voter une motion pour dénoncer les violences policières à l'encontre des jeunes manifestant-es devant le lycée de Bréquigny, à Rennes. En effet, contrairement aux macronistes, nous militons pour continuer à former des citoyen-nes éclairé-es et émancipé-es.

Les réformes anti-sociales, ultra-libérales s'enchaînent et s'accroissent depuis la première élection d'Emmanuel Macron : politique d'extraction massive des ressources naturelles, réformes successives de l'assurance chômage, loi immigration, contre-réforme de la retraite, fragilisation des services publics par des politiques d'austérité... De telles politiques appauvrissent les citoyen-nes ainsi que la planète. Les premières victimes sont les plus précaires : des personnes souvent racisées et majoritairement des femmes. Comme dans les métiers du soin, les enseignants sont surtout des enseignantes, les AESH sont surtout des femmes, les aides maternelles sont surtout des femmes. Or, ces personnels qui œuvrent dans ou pour la fonction publique sont les moins bien rémunérés et les plus précarisés.

Les relents autoritaires et réactionnaires de la macronie se vérifient aussi dans l'éducation : après la réforme Blanquer et la loi de transformation de la fonction publique, particulièrement restrictive à l'égard des syndicats, arrivent le pacte, le choc des savoirs, un projet de labellisation des manuels scolaires incitant aux « bonnes pratiques », la généralisation du SNU en classe de seconde, l'instauration de l'uniforme à l'école, autant de réformes qui se mettent en place en dépit de l'avis des représentant-es du personnel. La défiance envers les syndicats de transformation sociale s'est même concrétisée par la mise au pas de militant-es contestant la casse du service public d'éducation ou défendant la scolarisation d'élèves ayant reçu une obligation de quitter le territoire par des sanctions. Il en est allé ainsi dans les académies de Versailles, de Poitiers, de Créteil... Dans notre académie, un de nos

camarades a été muté d'office sur zone de remplacement pour les motifs précédemment cités. Le tribunal administratif a même alourdi les motifs de sanction. Aux projets réactionnaires du gouvernement nous opposons un projet progressiste et démocratique pour l'école. Nous voulons un système d'enseignement débarrassé des hiérarchies infantilisantes et des injonctions autoritaires qui remettent en cause le métier d'enseignant-e. Nous voulons une organisation du secondaire qui permette la coopération entre les professeur-es et leur autonomie dans la définition de leur enseignement. Le même souci d'égalité préside au combat de l'École Émancipée contre l'exclusion et contre la précarité. Dans l'éducation, elle se bat pour la titularisation de tou-ttes les précaires et pour de meilleurs salaires. Face au rouleau compresseur de la fabrique de la précarité, nous lui opposons une société anticapitaliste, sans discrimination, écologique et résolument féministe. Pour y parvenir et pour défendre les personnels, nous prôtons un syndicalisme de lutte et d'ouvrir davantage le syndicat à tous-tes ses membres en organisant des assemblées générales ouvertes à tous-tes.

Le mouvement de 2023 pour la défense de nos retraites, s'il a montré la capacité des collègues à se mobiliser, a aussi fait état d'une faiblesse à élaborer collectivement, indispensable pour établir le rapport de forces à même de l'emporter face à ce gouvernement libéral et autoritaire. Un front syndical s'est toutefois créé et a gagné la bataille de l'opinion, première étape nécessaire à la victoire de notre camp social. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans le collectif. Ainsi, l'École Émancipée souhaite le rassemblement de l'ensemble des syndicats de transformation sociale dans une seule structure, démocratique, pour lutter contre les forces réactionnaires et changer radicalement notre société.

Parce qu'un autre monde et une autre école sont possibles et nécessaires, parce que notre syndicat doit permettre à toutes et tous d'y trouver leur place pour se renforcer, votez et faites voter École Émancipée !

Pour prendre contact : [ecoleemancipee.SNES.bzh@pronton.me](mailto:ecoleemancipee.SNES.bzh@pronton.me) – L'École Émancipée, c'est aussi... Un site : <https://ecoleemancipee.org/>  
Une revue : <https://ecoleemancipee.org/toutes-les-revues/> ; Un podcast « Écoutes émancipées » : <https://ecoleemancipee.org/podcast-de-lee/>

# Liste « École émancipée »

1. CARO-NEDELLEC Marina – Histoire-géographie en breton – Lycée Jean Macé, Rennes – 35
2. BODINIER Guillaume – Sciences physiques et chimiques – TZR Rennes – 35
3. GUIBERT Céline – Histoire-géographie – TZR 56
4. GAUTIER Jérôme - Histoire-géographie – Collège du Querpon, Val d'Anast – 35
5. MOREL Anne – Histoire-géographie – Lycée Kerneuzec, Quimperlé – 29
6. VERGER Jérémie – Histoire-géographie – Lycée Bertrand d'Argentré, Vitré – 35
7. PERROT Juliette – Anglais – Lycée Bréquigny, Rennes – 35
8. BREZELLEC Emilie – Espagnol – Collège Martin Luther King, Liffré – 35
9. TARROUX Patrick – Histoire-géographie – Retraité – 35
10. LAVALAYE Anne – Espagnol – Lycée Jean Macé, Rennes – 35
11. LE NINAN Yann – Mathématiques – Lycée Tristan Corbière, Morlaix – 29
12. KUS Sibel – Lettres modernes – Collège Gérard de Nerval, Vitré – 35
13. CARRE Mélanie – Mathématiques – Collège Martin Luther King, Liffré – 35
14. CHAUVIN Stéphanie – Histoire-géographie – TZR Lorient – 56
15. DESCOTTES Edouard – Histoire-géographie – Lycée Jean Macé, Rennes, muté d'office sur ZR Rennes – 35
16. SCHERSACH Véronique – Sciences et techniques médico-sociales – Lycée Kerraoul, Paimpol – 22
17. GAUDICHON Patrick – Sciences physiques et chimiques – Lycée Jean Macé, Rennes – 35
18. HEYDON Véronique – Histoire-géographie – Lycée de l'Iroise, Brest – 29
19. PIERRE Patrick – Histoire-géographie – Retraité – 35

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU SNES 22

**L**e SNES 22 accompagne les collègues pour la défense de nos métiers et des conditions de travail. Une mission particulièrement renforcée par l'actualité : conséquences nuisibles de la valse des réformes (LGT, LP), « Pacte » et obsession du remplacement pour les absences de courte durée, passage en force sur les retraites, réforme Attal du collège, nouveau projet de loi Guérini sur la Fonction Publique visant à attaquer un peu plus le statut des fonctionnaires après la quasi-disparition des Commissions administratives Paritaires, transformation des CHSCT, attaques obscurantistes contre le métier de professeur et l'École publique et laïque, inclusion sans moyen suffisant, problèmes de pilotage dans certains établissements... Les dossiers éducatifs ne manquent pas.

### ACCOMPAGNER

La section départementale du SNES fait de l'accompagnement des collègues une priorité en animant des heures d'information syndicale pour expliquer et débattre. Il assure aussi des permanences pour répondre aux questions des collègues par le biais de conseils pour la carrière, le suivi des situations...

### INFORMER, ÉCOUTER ET DÉBATTRE

A travers les réunions dans les établissements, l'organisation de stages, la constitution de dossiers, le SNES compte plus que jamais informer et débattre démocratiquement au plus près des collègues.

### RENFORCER LE SNES-FSU DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Face à la montée en puissance des structures et des pouvoirs locaux, le SNES doit être partout présent et renforcé dans les établissements, pour être au plus proche des collègues. La syndicalisation des nouvelles et nouveaux collègues et la formation de nouvelles et nouveaux militant·es demeurent des priorités.

### DÉFENDRE ET PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Le SNES départemental continue d'agir pour l'amélioration des services publics, particulièrement le service public d'Éducation, la seule richesse de celles et ceux qui n'en ont pas, et sera vigilant à tout risque de désertification rurale, en s'opposant, notamment, à la fermeture d'établissements. Le SNES départemental continue de lutter contre toute forme de dégradation de nos statuts, de nos métiers et plus généralement, pour rendre meilleures les conditions de vie et de travail des personnels dans les établissements comme dans les instances départementales.

### DÉVELOPPER L'ACTION UNITAIRE

Le SNES départemental met tout en œuvre pour favoriser l'action unitaire, conformément aux engagements du SNES et dans le respect des mandats, tant au sein de la FSU qu'en dehors, seule voie possible pour faire valoir nos revendications et gagner contre les projets des gouvernements successifs.



### JOINDRE LES PROPOSITIONS ET L'ACTION

Le SNES départemental met tout en œuvre pour favoriser l'action unitaire, conformément aux engagements du SNES et dans le respect des mandats, tant au sein de la FSU qu'en dehors, seule voie possible pour faire valoir nos revendications et gagner contre les projets des gouvernements successifs.

### ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR LISTE UNITAIRE PRÉSENTÉE PAR UNITÉ ET ACTION

1. **LESNÉ Caroline**, Anglais, Collège Broussais, Dinan
2. **LE GUILLY Christelle**, Biotechnologie, Lycée Kerraoul, Paimpol
3. **MARITEAU Joël**, Histoire-Géographie, Lycée E. Freyssinet, St-Brieuc
4. **DEBRETAGNE Olivier**, SVT, Lycée E. Freyssinet, St-Brieuc
5. **KERVOËLEN Christian**, Histoire-Géographie, Lycée Le Dantec, Lannion
6. **BUARD Jean**, Retraité
7. **REGUER Florence**, Documentaliste, Collège Gwer Halou, Callac
8. **DEREDEL Yann-Pier**, Breton, Collège E. Herriot, Rostrenen
9. **FRITEAU Vanessa**, Espagnol, Lycée La Fontaine des Eaux, Dinan
10. **ROBIC Cécile**, Lettres modernes, Collège E. Herriot, Rostrenen
11. **CORRE Sylvain**, Sciences physiques, Lycée Rabelais, St-Brieuc
12. **PASSARD Philippe**, Histoire-Géographie, Lycée A.Pavie, Guingamp
13. **DEBRETAGNE Evelyne**, Lettres modernes, Lycée E. Renan, St-Brieuc
14. **DUFRASNE Martine**, Allemand, Collège J. Lequier, Plérin
15. **LE GUELLEC Jean-Luc**, Retraité
16. **LAUGIER Gilles**, Lettres modernes, Lycée Savina, Tréguier
17. **DUPOUY Nathalie**, PSY-EN, CIO, St-Brieuc
18. **HUOT Céline**, Sciences physiques, Collège Chateaubriand, Plancoët
19. **CLEC'H Annelise**, Histoire-Géographie, Collège J. Prévost, Guingamp
20. **LEGÉ Cédric**, CPE, Lycée Kerraoul, Paimpol
21. **BONNEFON Isabelle**, Lettres classiques, Lycée Le Dantec, Lannion
22. **BELZ Izan**, SVT, Collège des Livaudières, Loudéac
23. **BOCHER Joanne**, Mathématiques, Lycée Le Dantec, Lannion

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU SNES 29

**Ces élections s'organisent dans un second mandat présidentiel encore pire que le premier. Des réformes catastrophiques pour l'éducation continuent de s'enchaîner: après celle du lycée, du lycée professionnel, c'est le collège avec le choc des savoirs et les groupes de niveau. Avec le Pacte, c'est la rémunération au mérite et les conséquences sur nos statuts. Toutes ces mesures mettent à mal nos métiers et nos pratiques professionnelles.**

Le SNES-FSU 29 soutient le travail des S1 et des syndiqué·es au sein des établissements : par la tenue d'HIS, par l'affichage et la distribution de tracts. Nous fournissons aux collègues les éléments de soutien sur les actions de luttes concernant : les conditions de travail ; les VSST ; la défense des droits et des salaires ; la défense d'une école publique, laïque, émancipatrice et inclusive.

Grâce à l'appui des S1 et des syndiqué·es, nous défendons les collègues dans les instances départementales : CSA-SD et CSA-FS en mettant systématiquement l'administration face à ses responsabilités.

Depuis 3 ans, nous sommes particulièrement attentif·ves à la situation des élèves allophones mais les dispositifs UPE2A qui les accueillent en collège et en lycée manquent toujours cruellement de moyens. Le maillage du territoire est très insuffisant. Les conséquences sont : le non respect du minimum d'heures de français préconisé ; des dispositifs avec des effectifs trop importants ; des élèves sans solutions de scolarisation.

Nous dénonçons ces moyens dérisoires pour les UPE2A et exigeons l'ouverture de réelles structures en lycées comme en collèges dans les instances départementales.

Nous avons proposé en janvier 2024 un stage sur la DHG destiné aux membres du bureau, élargi aux S1. Il sera proposé aux syndiqué·es à minima un stage annuel sur des thématiques telles que la compréhension des instances, les outils pour militer, le décryptage de la DHG ou encore les enjeux du CSA-FS. Outre la formation, ces stages seront des moments collectifs de cohésion.

Le SNES-FSU 29 a défendu lors du congrès académique et au congrès national la création d'un statut de fonctionnaire pour les AED, tout comme pour les AESH. Nous continuerons à porter ces revendications pour de meilleures conditions de travail, y compris salariales.



Pour la préparation de la grève du 1<sup>er</sup> février 2024, le SNES-FSU 29 a initié un travail en commun avec la CGT éducatrice et SUD éducation. Des affiches et des tracts communs ont été élaborés pour effectuer des tournées communes dans les établissements du Finistère. Devant l'ampleur des attaques contre nos métiers et nos valeurs, nous continuerons de travailler ces liens privilégiés avec les syndicats de transformation sociale afin de faire grandir les mobilisations et d'installer des grèves majoritaires dans le département.

### ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

#### LISTE UNITAIRE

1. **Mikaël ANSQUER** – Certifié Anglais - Collège Les Sables Blancs - Concarneau (U&A)
2. **Antoine UGUEN** – Certifié Sciences physiques - Clg Fontaine Blanche – Plougastel-Daoulas
3. **Marion DIOURIS** – Certifiée Documentation - TZR (U&A)
4. **Marine GRAIGNIC** – Certifiée Lettres modernes - Collège Laënnec - Pont-L'Abbé (U&A)
5. **Yann LE NINAN** – Certifié Mathématiques - Lycée Tristan Corbière - Morlaix (EE)
6. **Anne MOREL** – Certifiée Histoire-Géographie - Lycée Kerneuzec - Quimperlé (EE)
7. **Florent MARTINIE** – Certifié Éducation musicale - Collège Saint-Exupéry - Lesneven (U&A)
8. **Gladys GUILLERM** – Certifiée Lettres Modernes (UPE2A) - Collège de l'Harteloire - Brest
9. **Benjamin MAUCCI** – Certifié Histoire-Géographie - TZR
10. **Marina LE LANN** – Certifiée Lettres modernes - Collège de l'Iroise - Brest
11. **Bruno ROBIN** – Certifié Sciences physiques – Collège Paul Langevin - Le Guilvinec
12. **Sandrine ARZEL** – Certifiée Anglais - Collège Penn Ar C'hleuz - Brest
13. **Mathieu ANDRE** – Certifié Histoire-Géographie - Lycée de L'Elorn - Landerneau (Émancipation)
14. **Celia DUFAYEL** – Agrégée Espagnol - Collège Paul Langevin - Le Guilvinec (U&A)
15. **Ludovic PERON** – Certifié Histoire-Géographie - Collège Roz Avel - Guerlesquin
16. **Solène BERGON** – Certifiée Espagnol - Collège Mendès France - Morlaix
17. **Florent KERVAREC** – Contractuel Eco-Gestion - lycée JM Le Bris - Douarnenez
18. **Sophie CAPITAINE** – Certifiée Mathématiques - collège Kerzourat - Landivisiau
19. **Yves PASQUET** – Certifié de G. Méca-Prod - Retraité (U&A)
20. **Maud ROUVIERE** – Agrégée Arts Plastiques - collège La Fontaine Margot - Brest
21. **Youn LE ROY** – Certifié Mathématiques - Retraité (U&A)
22. **Sylvie HORELLOU** – Certifiée Espagnol collège Penanroz - Pont-Aven
23. **Jean-Marc CLERY** – Certifié Philosophie - lycée Jules Lesven - Brest (U&A)
24. **Agnès CACCIOLATI** – Certifiée Lettres Modernes - Lycée JM Le Bris - Douarnenez (EE)

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU SNES 35

**L**e combat contre les attaques orchestrées par les libéraux au pouvoir contre les services publics et l'école publique, nécessite la mise en œuvre d'un rapport de force que le SNES-FSU 35 s'efforce de construire au quotidien.

Le travail de terrain des militant·es du SNES-FSU 35 permet à notre organisation, majoritaire dans la profession, d'avoir des adhérent·es dans tous les établissements du département. Grâce au travail fédéral avec nos camarades du SNUEP-FSU et du SNEP-FSU, les établissements du second degré d'Ille-et-Vilaine comptent presque tous dans leur équipe un·e correspondant·e FSU. C'est la force de notre organisation qui nous permet de réagir rapidement pour venir en aide au collègues dans les collèges et les lycées, pour animer des heures d'information syndicale, pour venir auprès des équipes et les conseiller sur l'action collective. Les représentant·es du SNES-FSU 35 œuvrent également au sein des instances départementales pour porter les demandes des équipes en terme de créations de poste ou d'abondement de moyens.

Les réformes successives incitent les chef·fes d'établissement à faire preuve d'autorité et à prendre davantage de décisions seul·es au détriment du dialogue et de la concertation dans les instances officielles comme le conseil d'administration. Le SNES-FSU s'oppose à l'accroissement de l'autonomie des chef·fes d'établissement, les collègues doivent garder le pouvoir de décision par l'intermédiaire de leurs représentant·es. Ces trois dernières années, les militant·es du SNES-FSU 35 ont travaillé pour outiller les collègues à faire valoir leurs droits de décider ensemble dans les collèges et les lycées, de l'organisation des enseignements, de la répartition de la DHG, de l'élaboration du budget... C'est l'objectif des stages « Agir en établissement » organisés deux fois par an et ouverts à toutes et tous nos adhérent·es.

Parce que le rapport de force s'établit aussi par la grève et dans la rue, le SNES-FSU 35 est porteur de projets de mobilisations et œuvre à rechercher l'unité syndicale la plus large possible pour faire entendre la voix des personnels.

La liste commune regroupant les deux tendances fortes au sein du SNES-FSU, Unité & Action et École Émancipée, reflète la manière de travailler et de penser au sein du bureau départemental. Nous pensons que c'est ainsi que le travail syndical doit être mené, dans l'unité et dans la pluralité des propositions d'action.

Lors du prochain mandat, nous continuerons de mener les luttes qui s'imposent, d'informer les collègues et de proposer des formations enrichissantes. Nous voulons poursuivre les actions en direction de tous et toutes nos adhérent·es et approfondir le travail avec notre réseau de correspondant·es (S1). Nous aurons à cœur de faire, davantage encore, vivre nos mandats sur l'égalité de genres, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et sur l'écologie.



C'est par l'action collective et la lutte dans l'unité que nous ferons avancer notre projet pour l'École et la société.

### ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL DE L'ILLE-ET-VILAINE LISTE UNITAIRE UNITÉ ET ACTION & ÉCOLE ÉMANCIPÉE

1. **GUERRO Léa**, Enseignante, Lycée Beaumont, Redon
2. **HARDY Thomas**, Enseignant, Collège Gérard de Nerval, Vitry
3. **TURBÉ Laurence**, Enseignante, Collège Théophile Briant, Tinténiac
4. **ANNEIX Fanny**, AESH, Collège F. Brune, Pleine-Fougères
5. **DURAND Jérémie**, Enseignant, ZR Rennes
6. **DOS SANTOS DOMINGOS Marie**, Enseignante, Lycée Maupertuis, Saint-Malo
7. **MELAINE Philippe**, Enseignant, Lycée Descartes, Rennes
8. **BODINIER Guillaume**, Enseignant, ZR Rennes
9. **LLAVORI Jean-Marc**, Enseignant, Collège Germaine Tillion La Mézière
10. **CORNUT Aude**, Enseignante, Collège Cleunay, Rennes
11. **CARO-NEDELLEC Marina**, Enseignante, Lycée Jean Macé, Rennes
12. **CAMUZET Isabelle**, Enseignante, Collège Pierre Brossolette, Bruz
13. **VERGER Jérémie**, Enseignant, Lycée Bertrand d'Argentré, Vitry
14. **MERIC Myriam**, Enseignante, Lycée Beaumont, Redon
15. **LEBOSSÉ Marie**, Enseignante, Collège Rosa Parks Rennes
16. **DIARD Hélène**, Enseignante, Lycée Jean Guéhenno, Fougères
17. **OGIER Solenne**, Psy-EN EDO, CIO Rennes
18. **MAHÉO Gabriel**, Enseignant, Lycée Jean Macé, Rennes
19. **LE BRETON Soazig**, Enseignante, Collège Pierre Brossolette, Bruz
20. **LE PENNEC-SHEIK Marine**, Enseignante, Collège Bourgchevreuil, Cesson-Sévigné
21. **CARRÉ Mélanie**, Enseignante, Collège Martin Luther-King, Liffré
22. **TARROUX Patrick**, Enseignant, Retraité, Rennes
23. **STEPHAN Fabienne**, Enseignante, Collège Martin Luther-King Liffré
24. **SALMON Henri**, Enseignant, Collège E. Gallois, Montauban de Bretagne
25. **CHEVALIER Hugo**, Enseignante, Lycée Simone Veil, Liffré
26. **PERROT Juliette**, Enseignante, Lycée Bréquigny, Rennes
27. **LOSTEC Fabien**, Enseignant, Collège Angèle Vannier, Maen-Roch
28. **LEROUX Stéphanie**, Enseignante, Lycée Bréquigny, Rennes

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU SNES MORBIHAN

**E**n presque deux mandatures, Emmanuel Macron est en passe de porter un coup fatal à tous les services publics comme la Santé, et l'Éducation. Après la réforme Blanquer qui aggrave les inégalités entre lycées et établissements, le choc des savoirs porté par Gabriel Attal démontre une fois de plus la vision passéiste et réactionnaire que porte la Macronie sur la jeunesse. Avec le SNU, l'uniforme et le tri social des élèves, le gouvernement a fait un choix qui est tout l'opposé de la vision émancipatrice de l'École publique que le SNES-FSU porte pour les élèves.

### Une École publique à défendre

Au cours de la dernière mandature (2020-2023), l'École a subi de nombreuses attaques en raison de sa capacité à émanciper la jeunesse, l'amener vers une construction d'un esprit critique contre croyance et opinion. Les assassinats de nos deux collègues Samuel Paty et Dominique Bernard en sont, malheureusement, le pire des exemples.

La période du confinement de 2020 a aussi été une épreuve pour les personnels comme pour nos élèves : s'adapter avec les moyens offerts par une administration dépassée, des ordres et contre-ordres lors des reprises en présentiel. A chaque fois, le SNES-FSU a été auprès des collègues pour les accompagner face à des injonctions hors du cadre légal.

### Un engagement au quotidien pour toutes et tous

Le SNES-FSU s'est engagé pleinement dans toutes les mobilisations, et ce à tous les niveaux, des établissements jusqu'au national : contre la réforme des retraites, pour des moyens et nos salaires.

Le SNES 56 s'inscrit dans un syndicalisme au plus proche des collègues afin de maintenir ce collectif de réflexion, de propositions et d'actions qui fait la force du SNES-FSU. Si certains combats pour la défense du service public ont abouti à des victoires comme l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Plœrmel en septembre 2023, le SNES 56 demeure vigilant face aux attaques contre le service public d'éducation, et ses personnels.

Le travail de la section départementale se fait aussi bien dans les différentes instances à la DSDEN ou à la préfecture, qu'au quotidien : une disponibilité pour assurer un accompagnement des personnels actifs et retraités sur leurs préoccupations spécifiques (les mutations,



conflits dans l'établissement avec leur hiérarchie, le respect des droits des différentes catégories). C'est le sens que nous avons donné à notre action depuis plusieurs années et que nous souhaitons poursuivre, en déconcentrant aussi souvent que possible notre secrétariat, en multipliant les rencontres avec les collègues au sein des établissements, et en réfléchissant collectivement à rendre le bureau plus dynamique afin que chacun-e toute sa place en tant qu'actrice et acteur de l'action syndicale.

### ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

#### LISTE « DÉBATTRE, RASSEMBLER, AGIR »

#### À L'INITIATIVE D'UNITÉ ET ACTION

1. Gaïd LE GOFF – Physique-Chimie – Collège J. Rostand – MUZILLAC
2. Fabrice RABAT – SVT – Collège Ch. de Gaulle – PLOEMEUR
3. Chloé LE GLEDIC – Espagnol – Collège Le Verger – AURAY
4. Régis BARRUE – Mathématiques – Lycée J. Macé – LANESTER
5. Elsa COCQUEREZ – Lettres Modernes – Collège E. Guillevic – SAINT-JEAN-BREVELAY
6. Philippe LEAUSTIC – SVT – Lycée Colbert – LORIENT
7. Enza CASSARO – Italien – Lycée Lesage – VANNES
8. Fabien LE DUIGOU – SES – ZR LORIENT
9. Anne LABOURDETTE – Lettres Modernes – Collège S. Veil – ELVEN
10. François LE STRAT – HG-EMC – Collège E. Mazé – Guemene/Scorff
11. Emilie URBAIN – Lettres Modernes Collège M. Pagnol - PLOUAY
12. Joel BOUGLOUAN – Mathématiques – Retraité
13. Christelle CARNET – Documentation – Collège Ch. Langlais - PONTIVY
14. Bruno DEMY – SVT – Retraité
15. Morgane VOISIN – Allemand – ZR LORIENT
16. Jérôme LE ROUX – Mathématiques – Lycée B. Franklin - AURAY
17. Anna Ines AGAZZI – Éducation Musicale – Collège A. Conti - LORIENT
18. Gwenn LE RESTE – Anglais – Collège Kerbellec – QUEVEN
19. Valérie VALEY – HG-EMC – Lycée Dupuy de Lôme - LORIENT
20. Baptiste MOUTON – Physique-Chimie – Lycée Colbert- LORIENT

# Modalités du vote

## Qui vote ?

Ont la qualité d'électrice ou d'électeur, les adhérent-es à jour de leur cotisation au 4 juin 2024.

## Quels votes ?

- ➔ **Un scrutin national** dont les modalités vous sont précisées par une circulaire et un mail.
- ➔ **Un scrutin académique et départemental** => 4 votes à réaliser :
  - Sur le **rapport d'activité** du secrétariat académique (2021-2024) ;
  - Sur le **rapport financier** du secrétariat académique ;
  - Pour une **liste académique** (UA ou EE) de 62 candidats ;
  - Pour une **liste dans votre département**.

## Après le vote...

**Dans les établissements**, dès le lendemain de la fin de la période de vote, adressez votre matériel de vote (les PV signés et les listes d'émargement des différents scrutins) à la section académique : SNES Bretagne – 6 rue Saint-Hélier, 35000 Rennes, en mentionnant « élections » sur l'enveloppe extérieure.

**Pour les collègues isolé-es** (retraité-es, collègue sans affectation ou en arrêt de travail), vote sous **double enveloppe** à retourner à la section académique : SNES Bretagne, 6 rue Saint-Hélier, 35000 Rennes. Avec la mention « élections » sur l'enveloppe extérieure.




### Attention à ne pas oublier le vote départemental !

Vous votez aussi pour la liste de votre département. Les listes départementales sont uniques, à l'initiative d'Unité & Action. École Émancipée n'a déposé aucune liste dans les départements.



# Période de vote : 13 mai – 4 juin



## BULLETIN DE VOTE

---

### ÉLECTIONS ACADÉMIQUES

**Vote sur le rapport d'activité**

Pour  Contre  Abstension

**Vote sur le rapport financier**

Pour  Contre  Abstension

**Vote sur les déclarations d'orientation et les listes :**

Unité & Action  École émancipée

---

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

J'indique dans quel département je vote...

22  29  35  56

**Vote sur la liste unitaire**

Pour  Contre  Abstension

## Organisation du vote académique, 2 cas de figure :

### • Si vous êtes dans un S1 qui organise le vote :

Le vote doit être organisé par les syndiqués dans chaque S1. Le matériel spécifique est adressé par le S3. **Le PV signé et la liste d'émargement devront être retournés à la section académique à l'issue du vote.**

Si vous êtes seul-e en établissement, adressez votre vote à la section académique, sous double enveloppe en indiquant sur l'enveloppe postale « élections ».

### • Si vous êtes isolé-e (retraité-e, en congé, etc.) :

Vous recevez à domicile votre matériel de vote et pourrez adresser votre bulletin sous double enveloppe à la section académique.

## C'est quoi la CAA du SNES ?

La Commission Administrative Académique est l'instance délibérative du SNES en Bretagne. Réunie au moins une fois par trimestre sur une journée, elle compte 31 membres titulaires et autant de suppléants. Lors de la première réunion après les élections, la CAA élit en son sein le secrétariat académique pour trois ans. **Le secrétariat académique, dans son rôle exécutif, rend compte de ses actions et anime les débats.** Les discussions portent sur la politique gouvernementale, la politique éducative, la situation des établissements, les attentes des collègues, les évolutions de nos métiers, les questions relatives à la gestion des personnels. Les problématiques d'actions occupent une grande partie de nos travaux, mais la CAA peut aussi être l'occasion d'échanger sur des thématiques nouvelles. Quelles modalités d'actions engager ? Comment mobiliser et entraîner la profession ? La CAA peut tout à la fois mandater le secrétariat académique avant une instance nationale du SNES et décider d'actions académiques plus spécifiques.